

Une année de réalisations et de défis exceptionnels

Rapport financier 2020



Table des matières

2

**Aperçu financier et revue financière
des états financiers consolidés (non audités)**

11

**Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation
de l'information financière**

12

Rapport des auditeurs indépendants

15

États financiers consolidés

- 15 État consolidé des résultats
- 16 Excédent de fonctionnement consolidé à des fins fiscales
- 17 Déficit d'investissement consolidé à des fins fiscales
- 18 État consolidé de la situation financière
- 19 État consolidé de la variation de la dette nette
- 20 État consolidé des flux de trésorerie
- 21 Charges consolidées par objet
- 22 Notes complémentaires
- 46 Tableaux complémentaires
 - Tableau 1 - Excédent accumulé consolidé
 - Tableau 2 - Endettement total net à long terme consolidé

Aperçu financier et revue financière des états financiers consolidés (non audités)

La revue financière des états financiers consolidés doit être lue conjointement avec les états financiers consolidés de la STM et les notes afférentes.

La STM tient à mentionner que cette revue contient des énoncés basés sur des estimations et des hypothèses.

Les renseignements contenus dans cette revue tiennent compte des événements survenus jusqu'à la date de publication du présent rapport annuel.

Aperçu financier consolidé de la STM (non audité)

(en milliers de dollars)

	2020	2019
RÉSULTATS		
Revenus de fonctionnement	1 581 711	1 566 284
Revenus d'investissement	746 655	639 012
Charges	1 796 701	1 748 563
Excédent de l'exercice	531 665	456 733
SITUATION FINANCIÈRE		
Actifs financiers	3 800 210	3 481 085
Passifs	5 678 858	4 856 281
Dette nette	(1 878 648)	(1 375 196)
Actifs non financiers	7 186 787	6 151 670
Excédent accumulé	5 308 139	4 776 474
FLUX DE TRÉSORERIE		
Activités de fonctionnement	917 006	672 135
Activités d'investissement en immobilisations	(1 231 201)	(841 365)
Activités de placement	86 766	166 321
Activités de financement	521 367	8 770
Trésorerie	337 452	43 514
INFORMATIONS À DES FINS FISCALES		
Excédent de fonctionnement	-	457
Déficit d'investissement	(200 067)	(70 705)
Endettement total net à long terme	1 689 173	1 343 856
INFORMATIONS ADDITIONNELLES		
Acquisitions d'immobilisations	1 194 217	893 268
Émission de dette à long terme	760 798	543 536
Taux d'intérêt moyen sur les emprunts temporaires	0,26 %	1,89 %
Taux d'intérêt moyen sur la dette à long terme	2,88 %	3,12 %

Revue financière

Les informations financières présentées ci-dessous sous la dénomination « Résultats d'exploitation à des fins fiscales consolidés » proviennent de l'excédent de fonctionnement à des fins fiscales consolidé. Elles sont regroupées de façon à inclure dans les revenus et les charges les éléments de conciliation à des fins fiscales afin d'en faciliter sa compréhension.

ANALYSE DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION À DES FINS FISCALES CONSOLIDÉS

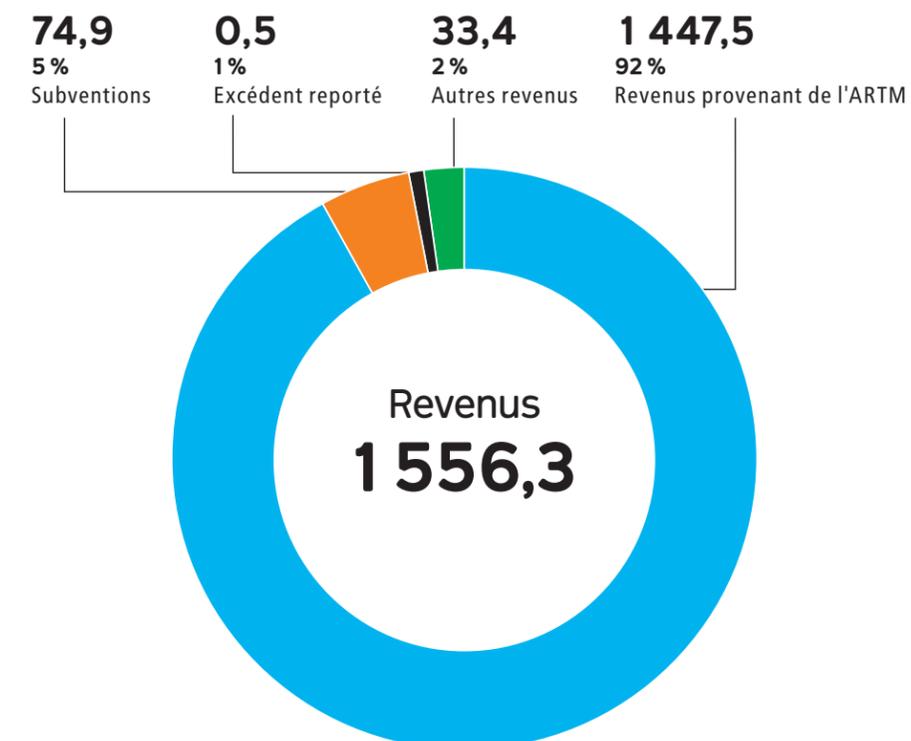
(en milliers de dollars)

	Budget	2020	2019
REVENUS			
Revenus provenant de l'ARTM	1 506 222	1 447 502	1 406 494
Subventions	85 248	74 942	81 922
Excédent reporté	-	457	273
Autres revenus	44 018	33 396	49 281
	1 635 488	1 556 297	1 537 970
CHARGES			
Rémunération	803 398	769 975	740 743
Charges sociales	245 837	248 711	237 377
Transport et communication	168 622	115 210	147 576
Honoraires professionnels	14 301	19 975	19 320
Achats de services techniques	25 862	47 576	41 863
Location	13 404	17 381	13 688
Entretien et réparation	25 134	17 808	18 971
Fourniture de services publics	265	255	249
Autres biens non durables	101 558	108 280	94 471
Frais de financement à court terme	-	387	245
Intérêts et frais de financement à la charge de :			
la Société	151 859	134 857	133 190
du gouvernement du Québec	85 248	70 130	80 725
Affectations au fonds d'immobilisations	-	5 752	9 095
	1 635 488	1 556 297	1 537 513
Excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	-	-	457

La STM a entamé l'année 2020 avec un budget équilibré de 1,6 G\$. Au 31 décembre 2020, les résultats financiers affichent un excédent de fonctionnement nul.

ANALYSE DES REVENUS D'EXPLOITATION À DES FINS FISCALES

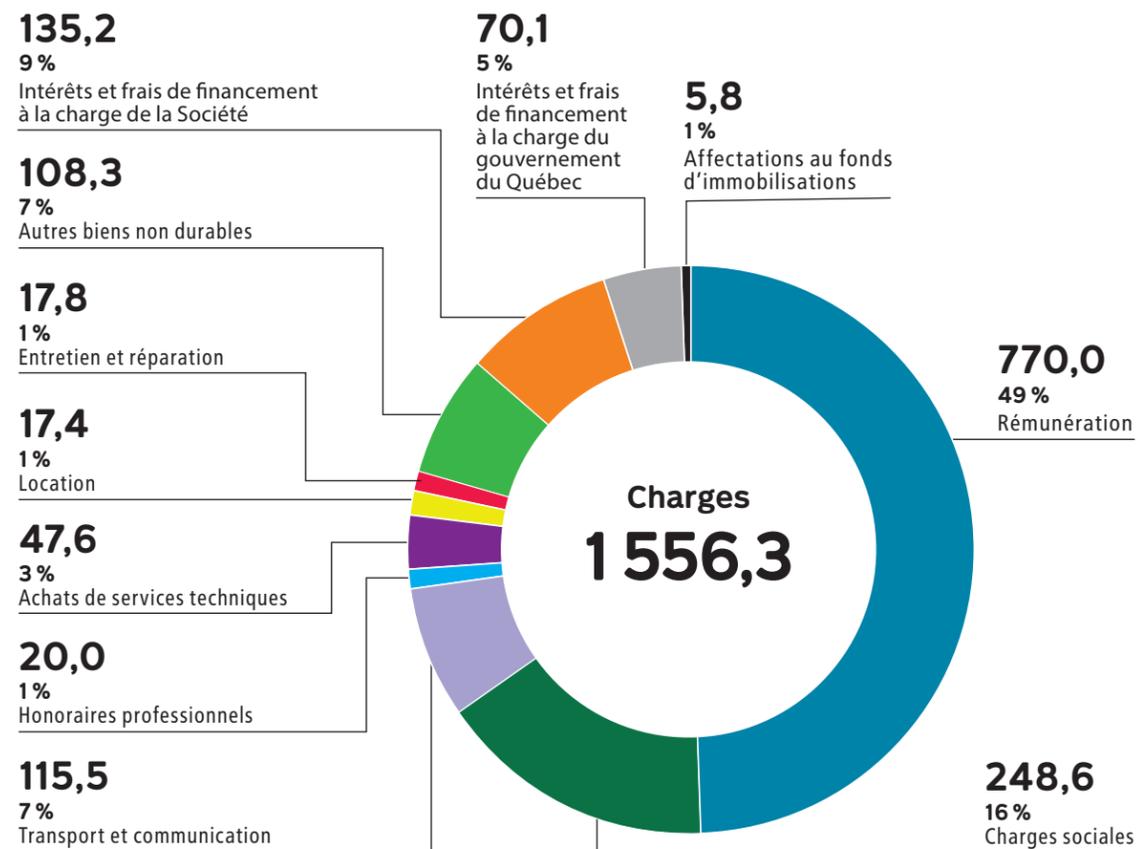
RÉPARTITION DES REVENUS D'EXPLOITATION (EN MILLIONS DE \$)



Depuis le 1er juin 2017, date de la mise en place de la nouvelle gouvernance des transports dans la région métropolitaine, la quasi-totalité des revenus de la STM proviennent de l'ARTM. Les autres sources de revenus proviennent des subventions relatives aux intérêts versés sur les dettes à long terme contractées pour financer les immobilisations ainsi que des autres revenus dont la publicité découlant d'ententes conclues par sa filiale Transgesco avec différents partenaires du secteur privé.

ANALYSE DES CHARGES D'EXPLOITATION À DES FINS FISCALES

RÉPARTITION DES CHARGES D'EXPLOITATION À DES FINS FISCALES (EN MILLIONS DE \$)



La distribution globale des charges d'exploitation s'apparente aux exercices financiers précédents. La rémunération conserve une part importante de dépenses opérationnelles de la Société. Celle-ci s'avère nécessaire au maintien de l'offre de services et doit se conformer aux indexations salariales convenues aux conventions collectives. Par ailleurs, on observe une légère augmentation du coût de biens non durables causée par des achats additionnels en produits sanitaires dans un contexte de pandémie. À titre de services essentiels, la STM s'est efforcée de maintenir un environnement sécuritaire pour ses usagers et ses employés.

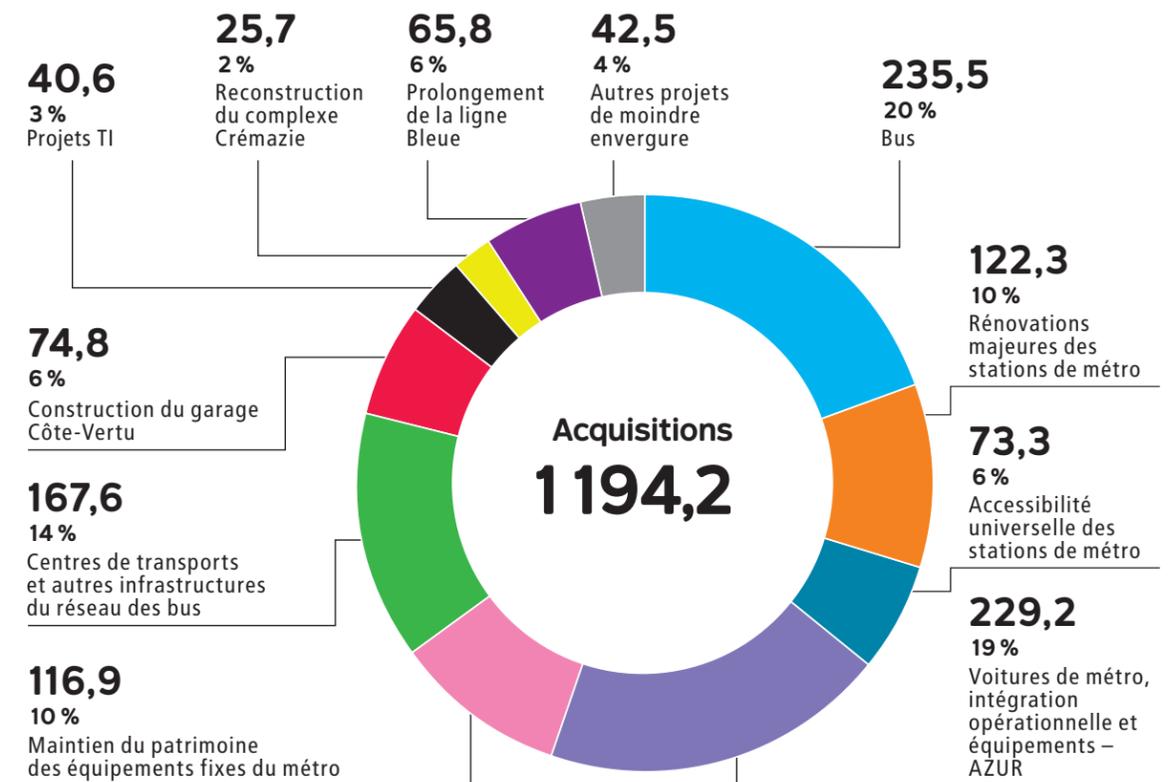
La proportion notable des intérêts et frais de financement est tributaire de l'accroissement de la dette à long terme requise pour financer les acquisitions d'immobilisations, dont l'ajout d'autobus et des voitures de métro.

ANALYSE DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT ET DU FINANCEMENT

Acquisition d'immobilisations

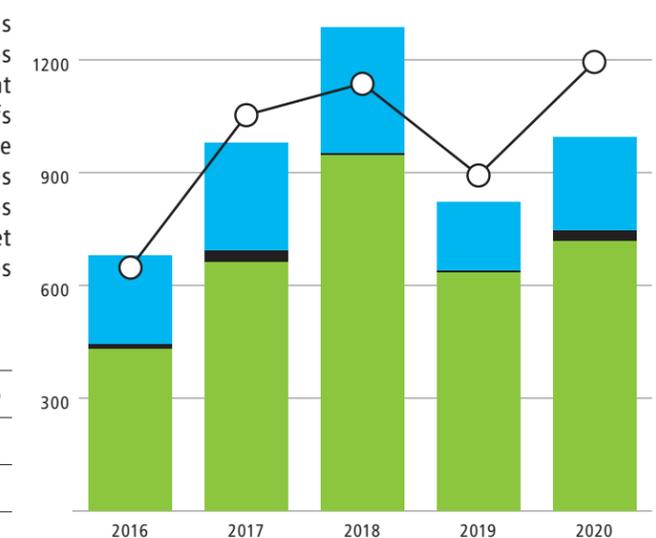
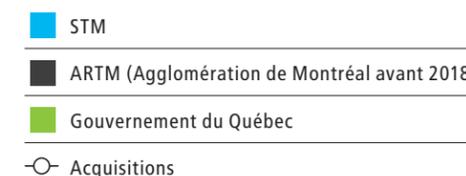
Durant l'exercice financier 2020, nous avons poursuivi nos efforts relatifs aux programmes de rénovation des stations de métro et de maintien du patrimoine des équipements fixes. Par ailleurs, nous avons reçu et mis en service certaines voitures de métros et des autobus afin d'améliorer le service à l'usager.

ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS (EN MILLIONS DE \$)



FINANCEMENT DES IMMOBILISATIONS (EN MILLIONS DE \$)

La principale source de financement des immobilisations provient des revenus d'investissement qui sont constitués des subventions du gouvernement du Québec découlant des programmes d'aide gouvernementale relatifs aux immobilisations dont les plus importants sont le PAFFITC, le PAGITC, le PAGTCP et la SOFIL. Les autres sources de financement proviennent de la STM, soit les émissions de dette à long terme non subventionnées et le budget de fonctionnement (affectations aux activités d'investissement).



FINANCEMENT

DETTE À LONG TERME (EN MILLIONS DE \$)

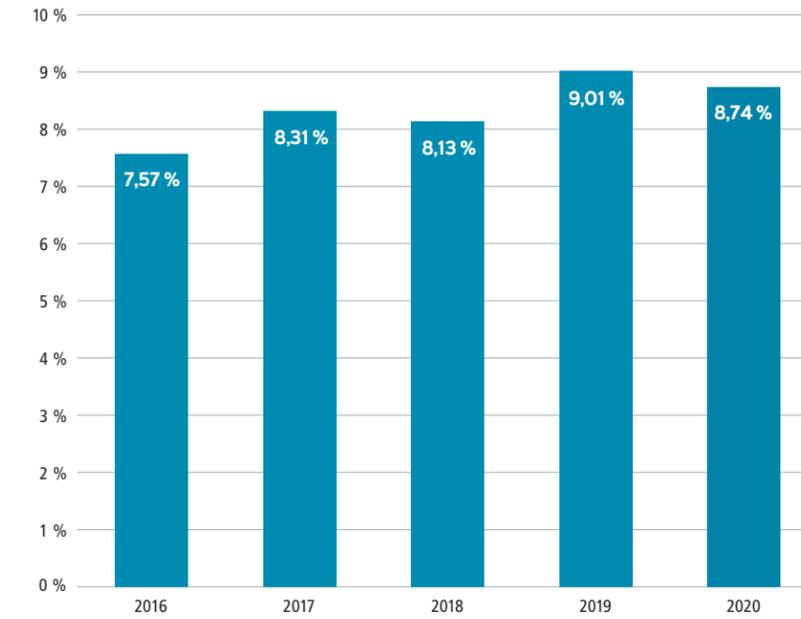


Tel que mentionné précédemment, la Société finance la majeure partie de ses immobilisations par l'émission de dettes à long terme. Les remboursements (capital et intérêts) sont subventionnés selon les modalités des programmes d'aide du gouvernement du Québec.

Le fonds d'amortissement a été mis en place afin de permettre à la Société d'accumuler les contributions annuelles nécessaires au remboursement de chaque dette ne prévoyant pas de remboursement annuel et dont le terme est supérieur à un an.

FINANCEMENT (suite)

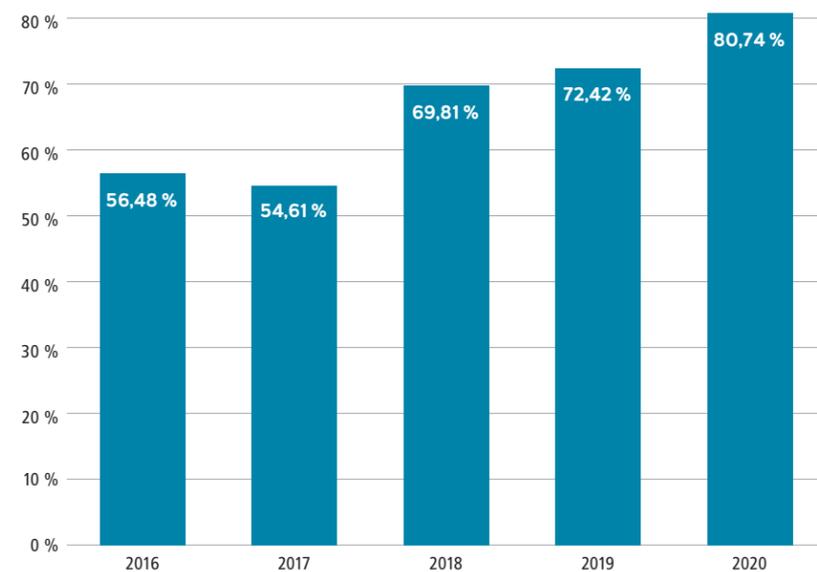
RATIO DU SERVICE DE DETTE NET



Le ratio du service de dette net représente la part des charges d'exploitation nettes qui est consacrée au service de dette net. Depuis quelques années, il se maintient dans la zone de confort, qui se situe entre 6 % et 10 %. Le niveau actuel du ratio est bien en deçà du seuil critique de 16 % que s'est fixé la Société et démontre que la proportion des dépenses consacrées au service de dette net est raisonnable.

FINANCEMENT (suite)

RATIO D'ENDETTEMENT NET



Le ratio d'endettement net représente la proportion de la dette à long terme à la charge de la Société par rapport aux revenus annuels nets. La politique de gestion de la dette établit un certain nombre de paramètres afin de guider les actions de la STM relativement à la gestion de sa dette. L'un de ces paramètres a pour but de limiter le ratio sous le seuil critique de 100 %. L'analyse des données permet de constater que pour l'exercice 2020, ce ratio atteint 80,74 %, soit 19,26 % au-dessous de la limite fixée de 100 %.

Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière

En vertu des articles 136 et 138 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (L.R.Q. chapitre S-30.01), les états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020 inclus dans le rapport financier annuel de la Société de transport de Montréal ont été déposés par la trésorière qui en atteste la véracité, lors de la séance du conseil d'administration du 7 avril 2021.

Les états financiers consolidés et toute l'information figurant dans le présent rapport annuel sont la responsabilité de la direction de la Société. La direction s'est également assurée de la concordance entre les états financiers consolidés et toutes les autres informations divulguées dans le rapport annuel.

Les états financiers consolidés contiennent certains montants fondés sur l'utilisation du jugement professionnel, d'estimations et dont la présentation découle d'une appréciation de leur importance relative. La direction a établi ces montants de manière raisonnable afin d'assurer que les états financiers consolidés donnent, dans tous les aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société.

Le directeur général et la trésorière attestent que la direction maintient des systèmes de contrôle internes de qualité qui ont pour objet de fournir une assurance raisonnable que les états financiers publiés donnent une image fidèle de la Société et ne contiennent pas de fausses informations. Ils attestent également de l'efficacité des contrôles internes à l'égard de l'information financière.

C'est principalement par l'intermédiaire de son comité d'audit et des finances, composé de membres du conseil d'administration et de membres externes, que le conseil d'administration exerce sa responsabilité à l'égard des états financiers consolidés inclus dans le rapport annuel. Le comité d'audit examine les états financiers consolidés dressés par la trésorière et en recommande leur approbation au conseil d'administration.

Les états financiers consolidés ont été audités conjointement par Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. et la vérificatrice générale de la Ville de Montréal.

Luc Tremblay, FCPA, FCA
Directeur général

Linda Lebrun, CPA, CA
Trésorière et directrice exécutive
Planification et finances

Rapport des auditeurs indépendants

Deloitte.

VG Vérificateur
Général
VILLE DE MONTRÉAL

Aux membres du conseil d'administration de la Société de transport de Montréal

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Société de transport de Montréal (la « Société »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2020, et les états consolidés des résultats, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes et les tableaux complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 décembre 2020, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations — informations financières établies à des fins fiscales

Nous attirons l'attention sur le fait que la Société inclut dans ses états financiers certaines informations financières établies à des fins fiscales. Ces informations sont présentées dans l'état de l'excédent de fonctionnement consolidé à des fins fiscales, l'état du déficit d'investissement consolidé à des fins fiscales, le « Tableau 1 – Excédent accumulé consolidé » et dans le « Tableau 2 – Endettement total net à long terme consolidé ». La direction a choisi de présenter ces informations, qui ne sont pas exigées selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public, car elle juge qu'elles sont nécessaires en vue d'une analyse pertinente et plus approfondie des résultats des activités réalisées. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Autre point

Nous avons également émis un rapport des auditeurs indépendants comportant une opinion non modifiée signé en date du 7 avril 2021 relativement aux états financiers de la Société dans le format du modèle prescrit par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

Rapport des auditeurs indépendants (suite)

Informations autres que les états financiers et le rapport des auditeurs sur ces états

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport d'activité de la Société et le rapport financier consolidé du MAMH, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport des auditeurs sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport d'activité de la Société et le rapport financier consolidé du MAMH avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur les autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans celles-ci, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

Rapport des auditeurs indépendants (suite)

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes et les tableaux complémentaires, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.¹

¹ FCPA auditrice, FCA,
permis de comptabilité publique no A113057

Michèle Galipeau, CPA auditeur, CA

Vérificatrice générale de la Ville de Montréal
Michèle Galipeau, CPA auditrice, CA

Montréal, Québec
Le 7 avril 2021

État consolidé des résultats

Exercice terminé le 31 décembre 2020

(en milliers de dollars)

	Notes	Budget	Réalisations 2020	Réalisations 2019
REVENUS				
Fonctionnement				
Revenus provenant de l'ARTM		1 506 222	1 447 502	1 406 494
Subventions	3	85 248	74 942	81 922
Autres revenus	4	55 540	59 267	77 868
		1 647 010	1 581 711	1 566 284
Investissement				
Revenus provenant de l'ARTM		81 343	29 296	5 530
Subventions	3	1 087 974	717 359	633 482
		1 169 317	746 655	639 012
		2 816 327	2 328 366	2 205 296
CHARGES				
Service bus, métro et transport adapté		1 688 507	1 665 860	1 605 695
Intérêts et frais de financement	5	150 333	130 841	142 868
		1 838 840	1 796 701	1 748 563
Excédent de l'exercice		977 487	531 665	456 733
Excédent accumulé au début de l'exercice			4 776 474	4 319 741
Excédent accumulé à la fin de l'exercice			5 308 139	4 776 474

Excédent de fonctionnement consolidé à des fins fiscales

Exercice terminé le 31 décembre 2020

(en milliers de dollars)

	Budget	Réalisations 2020	Réalisations 2019
EXCÉDENT DE L'EXERCICE	977 487	531 665	456 733
Moins : revenus d'investissement	(1 169 317)	(746 655)	(639 012)
Déficit de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales	(191 830)	(214 990)	(182 279)
CONCILIATION À DES FINS FISCALES			
Immobilisations			
Produit de cession	-	36	224
Amortissement	304 126	326 463	304 331
Gain sur cession	-	(36)	(220)
	304 126	326 463	304 335
Financement			
Remboursement de la dette à long terme net des refinancements	(455 166)	(460 168)	(523 997)
Subvention sur le remboursement de la dette à long terme et sur la contribution au fonds d'amortissement	270 709	274 001	252 214
Financement à long terme des activités de fonctionnement	9 000	7 252	19 082
	(175 457)	(178 915)	(252 701)
Affectations			
Activités d'investissement	(20 000)	(9 016)	(14 749)
Fonds d'immobilisations	-	(5 752)	(9 095)
Excédent de fonctionnement non affecté	-	457	273
Dépenses constatées à pourvoir	(3 000)	(5 013)	(11 648)
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs - Fonds d'amortissement	86 161	86 766	166 321
	63 161	67 442	131 102
	191 830	214 990	182 736
Excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	-	-	457

Déficit d'investissement consolidé à des fins fiscales

Exercice terminé le 31 décembre 2020

(en milliers de dollars)

	Note	Budget	Réalisations 2020	Réalisations 2019
REVENUS D'INVESTISSEMENT		1 169 317	746 655	639 012
CONCILIATION À DES FINS FISCALES				
Immobilisations				
Acquisitions	14	(1 387 063)	(1 194 217)	(893 268)
Financement				
Financement à long terme des activités d'investissement		197 746	238 479	168 802
Affectations				
Activités de fonctionnement		20 000	9 016	14 749
		(1 169 317)	(946 722)	(709 717)
Déficit d'investissement de l'exercice à des fins fiscales		-	(200 067)	(70 705)

État consolidé de la situation financière

Au 31 décembre 2020

(en milliers de dollars)

	Notes	2020	2019
ACTIFS FINANCIERS			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		337 452	43 514
Placements du fonds d'amortissement	6	356 119	442 885
Compte à recevoir de l'ARTM		38 896	-
Subventions à recevoir	7	2 958 094	2 915 044
Autres débiteurs	8	109 649	79 642
		3 800 210	3 481 085
PASSIFS			
Emprunts temporaires	9	599 748	379 011
Compte à payer à l'ARTM		-	69 063
Créditeurs et frais courus	10	529 156	401 751
Revenus reportés	11	98 276	10 142
Dette à long terme	12	4 275 492	3 974 862
Passif au titre des avantages sociaux futurs	13	176 186	21 452
		5 678 858	4 856 281
DETTE NETTE		(1 878 648)	(1 375 196)
ACTIFS NON FINANCIERS			
Immobilisations	14	6 891 858	6 024 104
Stocks		62 770	49 689
Autres actifs non financiers	15	232 159	77 877
		7 186 787	6 151 670
EXCÉDENT ACCUMULÉ (Tableau 1)		5 308 139	4 776 474

Obligations contractuelles (note 18)

Droits contractuels (note 19)

Actifs éventuels (note 20)

Passifs éventuels (note 21)

Évènement postérieur à la date des états financiers (note 22)

État consolidé de la variation de la dette nette

Exercice terminé le 31 décembre 2020

(en milliers de dollars)

	Budget	2020	2019
Excédent de l'exercice	977 487	531 665	456 733
Variation des immobilisations			
Acquisitions	(1 387 063)	(1 194 217)	(893 268)
Produit de cession	-	36	224
Amortissement	304 126	326 463	304 331
Gain sur cession	-	(36)	(220)
	(1 082 937)	(867 754)	(588 933)
Variation des stocks	-	(13 081)	(8 128)
Variation des autres actifs non financiers	-	(154 282)	31 838
	-	(167 363)	23 710
Variation de la dette nette	(105 450)	(503 452)	(108 490)
Dette nette au début de l'exercice		(1 375 196)	(1 266 706)
Dette nette à la fin de l'exercice		(1 878 648)	(1 375 196)

État consolidé des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 décembre 2020

(en milliers de dollars)

	Note	2020	2019
Activités de fonctionnement			
Excédent de l'exercice		531 665	456 733
Éléments sans effet sur la trésorerie			
Amortissement des immobilisations		326 463	304 331
Gain sur cession d'immobilisations		(36)	(220)
		858 092	760 844
Variation nette des éléments hors caisse	16	58 914	(88 709)
		917 006	672 135
Activités d'investissement en immobilisations			
Acquisitions ^(a)		(1 067 657)	(874 285)
Produit de cession		36	224
Variation des dépôts pour l'achat de voitures de métro		(22 027)	23 830
Variation des autres dépôts pour l'achat d'immobilisations		(141 553)	8 866
		(1 231 201)	(841 365)
Activités de placement			
Acquisitions de placements du fonds d'amortissement		(87 234)	(115 579)
Remboursement de la dette à long terme à même le fonds d'amortissement		174 000	281 900
		86 766	166 321
Activités de financement			
Variation nette des emprunts temporaires		220 737	(10 769)
Émission de dette à long terme net des refinancements de 26 M\$ (18,1 M\$ en 2019)		760 798	543 536
Remboursement de la dette à long terme net des refinancements		(460 168)	(523 997)
		521 367	8 770
Augmentation de la trésorerie et équivalents de trésorerie			
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice		43 514	37 653
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice		337 452	43 514

Voir les renseignements complémentaires à la note 16.

^(a) Le coût des immobilisations impayées au 31 décembre 2020 est établi à 268,9M\$ (142,3M\$ en 2019). La variation de ce coût entre l'année en cours et l'année précédente est retranchée des créiteurs et frais courus ainsi que des acquisitions puisqu'elle n'a pas d'incidence sur les flux de trésorerie.

Charges consolidées par objet

Exercice terminé le 31 décembre 2020

(en milliers de dollars)

	Réalisations 2020	Réalisations 2019
Rémunération	769 975	740 743
Charges sociales	246 241	234 282
Biens et services	322 964	326 176
Intérêts et frais de financement		
Frais de financement à court terme	3 434	5 920
Intérêts sur la dette à long terme à la charge:		
de la Société	57 277	56 223
du gouvernement du Québec	70 130	80 725
	130 841	142 868
Amortissement des immobilisations	326 463	304 331
Autres	217	163
	1 796 701	1 748 563

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2020

(en milliers de dollars)

1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Société de transport de Montréal (ci-après la « Société ») est constituée en vertu de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ chapitre S-30.01) et a pour mission de fournir à l'Autorité régionale de transport métropolitain (ci-après l'« ARTM ») des services de transport collectif visés par une entente conclue en vertu de l'article 8 de la *Loi sur l'Autorité régionale de transport métropolitain* (chapitre A-33.3) et collabore, à sa demande, à la planification, à la coordination, au développement, au soutien et à la promotion du transport collectif.

La Société est exonérée d'impôt sur le revenu des sociétés selon le paragraphe 149 (1) (c) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et selon l'article 984 de la *Loi sur les impôts du Québec*.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers consolidés sont dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public (ci après « NCCSP »).

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

a) Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés regroupent les comptes de la Société et des organismes qu'elle contrôle, soit 9130-8593 Québec inc. (détenue en totalité) et Société en commandite Transgesco (détenue à 99,99%). Les transactions interorganismes et les soldes réciproques sont éliminés.

b) Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers consolidés, conformément aux NCCSP, exige que la direction ait recours à des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés aux titres des revenus, des charges, des actifs, des passifs, des obligations et droits contractuels et des passifs éventuels. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Les principaux éléments qui nécessitent l'utilisation d'estimations de la part de la direction sont les durées de vie utile des immobilisations aux fins de l'amortissement, la provision pour mauvaises créances, les passifs au titre des sites contaminés, les hypothèses actuarielles relatives à l'établissement de la charge et du passif au titre des avantages sociaux futurs ainsi que les provisions à l'égard des passifs et des réclamations en justice.

c) Conversion des devises

Les éléments d'actifs et de passifs monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date de l'état consolidé de la situation financière.

Les revenus et les charges résultant d'opérations conclues en devises sont convertis en dollars canadiens au cours en vigueur à la date des transactions. Les gains et les pertes de change sont inclus dans l'excédent de l'exercice.

d) Constatation des revenus

En vertu de la *Loi modifiant principalement l'organisation et la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal* (RLRQ chapitre O-7.3), l'ARTM a le mandat de financer les services de transport collectif. Les revenus provenant de l'ARTM correspondent à la rémunération prévue selon la prestation du service de transport collectif sur le territoire de la Société. Exceptionnellement, en raison de la pandémie actuelle, l'ARTM a apporté un ajustement à l'entente de service 2020, quant à la rémunération. Pour l'exercice financier 2020, la STM a été rémunérée au réel des dépenses, tant pour les charges d'exploitations que pour les dépenses en immobilisations. Ces revenus sont constatés sur la base des montants convenus entre les deux organismes selon l'avenant signé.

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2020

(en milliers de dollars)

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

d) Constatation des revenus (suite)

Les subventions incluses dans les revenus de fonctionnement sont constatées lorsque les conditions donnant droit à ces sommes sont remplies, dans la mesure où elles ont été autorisées, qu'une estimation raisonnable des montants est possible et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les subventions incluses dans les revenus d'investissement sont constatées à titre de revenus lors de l'enregistrement des charges et des coûts d'immobilisations auxquels elles se rapportent, dans la mesure où elles ont été autorisées par le cédant et que les critères d'admissibilité sont atteints, sauf si les stipulations dont sont assorties les subventions créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Dans un tel cas, la subvention est inscrite dans les revenus reportés et est amortie au fur et à mesure que les stipulations sont respectées. Compte tenu de l'historique de paiement des gouvernements cédants, la Société considère que les revenus de subventions sont autorisés par ceux-ci à partir du moment où les ententes qui les sous-tendent sont signées.

Les autres revenus sont comptabilisés lorsque l'opération à l'origine de leur constatation a été réalisée, qu'une estimation raisonnable des montants est possible et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

e) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués uniquement de l'encaisse.

f) Placements du fonds d'amortissement

Les placements du fonds d'amortissement sont composés principalement d'obligations et de coupons d'obligations qui sont comptabilisés au coût amorti et sont dévalués lorsque survient une baisse de valeur durable. L'escompte ou la prime à l'acquisition des placements est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire jusqu'à l'échéance du placement auquel cet élément se rapporte.

g) Charges et passif au titre des avantages sociaux futurs

Les régimes d'avantages sociaux futurs de la Société sont tous des régimes à prestations déterminées.

Le passif relatif à ces régimes reflète l'écart, à la fin de l'exercice, entre la valeur des obligations au titre des prestations constituées et la valeur des actifs des régimes, ajusté des gains et pertes actuariels non amortis et de la provision pour moins-value. L'évaluation actuarielle de l'obligation au titre des prestations constituées est établie selon la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service avec projection des salaires. Elle est aussi basée sur des hypothèses actuarielles qui incorporent la meilleure estimation de la direction reliée, entre autres, aux taux d'actualisation, aux taux de rendement prévus des actifs des régimes et aux taux de croissance des salaires et des coûts des soins de santé.

Les actifs des régimes sont évalués selon une valeur liée au marché établie sur une période de trois ans.

Le coût des modifications de l'exercice, relié aux modifications des régimes, est constaté dans l'exercice au cours duquel les modifications sont apportées, déduction faite le cas échéant des pertes actuarielles.

Les gains et pertes actuariels, résultant des écarts par rapport aux résultats prévus ou découlant des modifications des hypothèses actuarielles, sont reportés puis amortis sur la durée de service moyenne restante des employés actifs ou sur la période restante d'espérance de vie lorsqu'il n'y a plus d'employés actifs. Au 31 décembre 2020, cette durée de service moyenne restante pondérée est de 12,4 ans alors que la période restante d'espérance de vie pondérée est de 20,7 ans.

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2020

(en milliers de dollars)

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

g) Charges et passif au titre des avantages sociaux futurs (suite)

La charge de ces régimes est établie de manière à attribuer le coût des prestations constituées aux exercices au cours desquels les services correspondants sont rendus par les salariés participants. Les autres composantes de la charge des régimes à prestations déterminées sont les suivantes : le coût des modifications de l'exercice, les cotisations de la Société au fonds de stabilisation, l'amortissement des gains et pertes actuariels, les gains et pertes actuariels non amortis constatés durant l'exercice, le revenu ou la charge d'intérêt résultant de l'écart entre les intérêts débiteurs sur l'obligation et le rendement prévu des actifs des régimes ainsi que la variation de la provision pour moins-value.

h) Actifs non financiers

La Société comptabilise les immobilisations et certains actifs à titre d'actifs non financiers étant donné qu'ils peuvent servir à fournir des services dans des exercices ultérieurs. Normalement, ces actifs ne fournissent pas de ressources affectables au règlement de ses passifs, à moins d'être vendus.

i) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties sur leur durée de vie utile estimative selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes suivantes :

Immeubles	20 et 40 ans
Infrastructures du métro	20 à 40 ans
Tunnels	100 ans
Infrastructures locales et régionales	10 à 40 ans
Matériel roulant – voitures de métro	40 et 60 ans
Matériel roulant – bus	5 et 16 ans
Matériel roulant – véhicules de service	5 à 25 ans
Améliorations locatives	durée restante du bail
Équipements de bureau et logiciels	5 et 10 ans
Machinerie, outillage et équipements	15 et 20 ans

Les immobilisations sont amorties dès leur date de mise en service. Les immobilisations en cours (projets en voie de réalisation) et les immobilisations temporairement mises hors service ne font pas l'objet d'un amortissement.

Les immobilisations reçues sans contrepartie monétaire sont comptabilisées à la valeur des services rendus.

Lorsqu'une immobilisation n'a plus aucun potentiel de service à long terme, l'excédent de sa valeur comptable nette sur sa valeur résiduelle est passé en charge à l'état consolidé des résultats. Aucune réduction de valeur ne fait l'objet d'une reprise par la suite.

j) Stocks

Les stocks de fournitures et de pièces de rechange comprennent essentiellement des pièces utilisées pour l'entretien du matériel roulant et des infrastructures de la Société. Ils sont évalués au moindre du coût moyen et de la valeur nette de réalisation, celle-ci correspondant au coût de remplacement. Les stocks désuets sont radiés des livres.

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2020

(en milliers de dollars)

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

k) Frais d'émission de la dette à long terme

Les frais d'émission de la dette à long terme sont amortis sur la durée des emprunts selon la méthode de l'amortissement linéaire et sont présentés dans l'état consolidé des résultats dans les charges, à titre d'intérêts et frais de financement.

l) Passif au titre des sites contaminés

La Société comptabilise un passif au titre des sites contaminés lorsque les cinq critères suivants sont remplis : il existe une norme environnementale, la contamination dépasse cette norme, la Société est directement responsable ou elle accepte la responsabilité relative aux activités d'assainissement, il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés et il est possible de procéder à une estimation raisonnable des montants en cause.

m) Instruments financiers dérivés

La Société conclut périodiquement des contrats de swaps de devises, de taux d'intérêt et de marchandises avec des institutions financières pour se protéger en partie des fluctuations de taux de change, d'intérêt et du prix de certains achats (carburant). Les gains et pertes qui y sont reliés sont constatés dans l'état consolidé des résultats au cours de la période où ils sont réalisés et sont présentés avec la charge relative à l'élément couvert. La Société n'a pas recours à des instruments financiers à des fins spéculatives.

Dans le cadre de la gestion de ses risques de devises et de taux d'intérêt sur la dette à long terme, la Société documente en bonne et due forme son objectif et sa stratégie de gestion des risques sur lesquels reposent ses activités de couverture ainsi que les relations entre les instruments de couverture et les éléments couverts, tel que requis par les NCCSP. Ce processus consiste à rattacher ces instruments financiers dérivés à des actifs et passifs spécifiques, à des engagements fermes ou à des opérations prévues spécifiques. La Société s'attend à ce que les relations soient efficaces pour gérer les risques consignés. Par la suite, sur une base annuelle, les relations de couverture en place sont évaluées afin d'établir qu'elles sont demeurées efficaces et qu'il est prévu qu'elles le demeurent. L'efficacité d'une relation de couverture est généralement évaluée en analysant la concordance des principaux termes de swap et de la dette couverte.

La Société utilise divers instruments financiers dérivés en vue de transformer les flux de trésorerie d'une dette libellée en devises et comportant un taux d'intérêt variable, en flux de trésorerie d'une dette à taux fixe libellée en dollars canadiens, créant ainsi un instrument synthétique. La comptabilité des instruments synthétiques est utilisée pour rendre compte des actifs et des passifs constituant l'instrument synthétique. Par conséquent, la Société comptabilise ceux-ci comme s'il s'agissait de la dette que l'on cherche à reproduire.

n) Actifs éventuels

Les actifs éventuels sont des actifs potentiels qui résultent de situations incertaines. L'existence de ces actifs est mentionnée dans les notes complémentaires s'il est probable que l'événement futur dénouant l'incertitude se réalise.

o) Passifs éventuels

Les passifs éventuels sont constatés à l'état consolidé de la situation financière lorsqu'il est probable qu'un événement futur viendra confirmer l'existence d'un passif à la date des états financiers consolidés et qu'une estimation raisonnable de la perte peut être établie.

p) Données budgétaires

L'état consolidé des résultats, l'état de l'excédent de fonctionnement consolidé à des fins fiscales, l'état du déficit d'investissement consolidé à des fins fiscales et l'état consolidé de la variation de la dette nette comportent une comparaison avec les données budgétaires non consolidées, approuvées le 29 octobre 2019, ajustées conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2020

(en milliers de dollars)

3. SUBVENTIONS

	2020	2019
Fonctionnement		
Programme d'aide gouvernementale au transport collectif de personnes (PAGTCP) ^(a)	60 866	73 325
Programme de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL) ^(b)	2 374	2 727
Programme d'aide financière du Fonds pour l'infrastructure de transport en commun (PAFFITC) ^(c)	6 352	5 186
Cité-Mobilité ^(d)	1 082	689
Programme d'aide gouvernementale aux infrastructures de transport collectif (PAGITC) ^(e)	2 147	-
Autres	2 121	(5)
	74 942	81 922
Investissement		
Programme d'aide gouvernementale au transport collectif de personnes (PAGTCP) ^(a)	191 657	275 391
Programme de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL) ^(b)	223 714	30 237
Programme d'aide financière du Fonds pour l'infrastructure de transport en commun (PAFFITC) ^(c)	116 548	320 620
Programme d'aide gouvernementale aux infrastructures de transport collectif (PAGITC) ^(e)	182 512	-
Fonds Chantiers Canada (FCC) ^(f)	2 928	5 863
Autres	-	1 371
	717 359	633 482
	792 301	715 404

^(a) Programme d'aide gouvernementale au transport collectif de personnes (PAGTCP)

En vertu du « Programme d'aide gouvernementale au transport collectif de personnes » du gouvernement du Québec et d'ententes particulières, la Société est admissible à des subventions relatives aux acquisitions d'immobilisations incluant les intérêts des dettes à long terme afférentes à l'achat de bus, à la construction d'immeubles, à la rénovation des stations de métro, à la rénovation et à l'acquisition de voitures de métro, au prolongement du réseau du métro et aux autres dépenses admissibles, à des taux variant entre 50 % et 100 %.

^(b) Programme de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL)

En vertu des pouvoirs conférés à la SOFIL, la Société est admissible à une subvention sur les acquisitions d'immobilisations jugées admissibles par le gouvernement du Québec. À cette subvention s'ajoute une contribution de l'ARTM, portant ainsi la subvention totale en regard des acquisitions admissibles à 100 %. Les acquisitions dont la demande de subvention impliquait des sommes déjà disponibles ou réservées en date du 31 mars 2010 sont sujettes à une subvention au comptant de 84,5 % du gouvernement du Québec et de 15,5 % de l'ARTM (SOFIL-1). Quant aux acquisitions relatives à des projets approuvés à compter du 1^{er} avril 2010, elles sont admissibles à une subvention au comptant ou sur service de dette de 85 % du gouvernement du Québec et de 15 % au comptant de l'ARTM (SOFIL-2 et SOFIL-3). Les acquisitions relatives à des projets approuvés à compter du 1^{er} avril 2019 sont admissibles à une subvention au comptant ou sur service de dette de 90 % ou 95 % du gouvernement du Québec et de 5 % ou 10 % au comptant de l'ARTM (SOFIL-4).

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2020

(en milliers de dollars)

3. SUBVENTIONS (SUITE)

^(c) Programme d'aide financière du fonds pour l'infrastructure de transport en commun (PAFFITC)

Ce programme a pour objectif de soutenir les investissements visant la remise en état et l'amélioration des réseaux de transport en commun existants ainsi que ceux visant la réalisation d'études en appui aux projets d'expansion de réseau dont la réalisation est planifiée à plus long terme. Les projets admissibles concernent les catégories d'actifs suivants: autobus, véhicules de service, terminus, centres administratifs, garages, mesures préférentielles aux autobus, stationnements d'incitation, biens présentant un caractère innovateur, matériel roulant, équipements et infrastructures de métro, abribus et supports à vélo. En vertu de ce programme, le financement fédéral, versé au comptant, ne peut excéder la moitié (50 %) des dépenses admissibles et il s'ajoute aux sommes prévues par le gouvernement du Québec (40 %). Ce dernier assumera également, en sus de sa contribution, les frais financiers temporaires (intérêts court terme et frais d'émission d'obligation) attribuables à sa part des investissements. La balance des dépenses admissibles (10 %) est assumée par la Société.

^(d) Cité-Mobilité

En vertu d'une entente avec le gouvernement du Québec, la Société est admissible à une subvention permettant de collaborer au programme international Cité-Mobilité. Ce programme vise à tester de nouvelles technologies dans les conditions réelles d'exploitation et d'en évaluer les impacts sur la planification, les opérations, l'entretien, les coûts et, surtout, l'amélioration du service à la clientèle.

^(e) Programme d'aide gouvernementale aux infrastructures de transport collectif (PAGITC)

Ce programme a pour objectifs généraux l'amélioration et le développement des réseaux de transport collectif et le maintien des actifs de transport collectif. Les projets admissibles concernent les catégories d'actifs suivants : matériel roulant, équipements ou infrastructures de métro, autobus, véhicules de service, garages, terminus, centres administratifs, stationnements, abribus, supports à vélos et abris à vélos fermés et à accès contrôlé (vélostations), mesures préférentielles pour autobus, systèmes de transport intelligents et infrastructures de transport actif améliorant l'accès des citoyennes et citoyens aux réseaux de transport collectif. Les acquisitions sont admissibles à des taux variant de 90 % à 100 %. En vertu de ce programme, le financement fédéral, versé au comptant, sera de 40 % pour un projet de développement et de 50 % pour un projet de maintien des actifs. Le gouvernement du Québec vient compléter le reste du financement par une subvention sur service de dette. Les frais financiers temporaires (intérêts court terme et frais d'émission d'obligation) s'ajoutent à la part provinciale. La balance des dépenses admissibles est assumée par la Société.

^(f) Fonds Chantiers Canada

Ce programme du gouvernement fédéral permet de réaliser des investissements dans les infrastructures publiques qui appartiennent aux gouvernements provinciaux et territoriaux, aux administrations municipales et, dans certains cas, au secteur privé ainsi qu'aux organismes à but non lucratif. La contribution maximale fédérale peut représenter pour la Société jusqu'à un tiers du total des coûts admissibles.

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2020

(en milliers de dollars)

4. AUTRES REVENUS

	2020	2019
Publicité	21 292	33 370
Revenus du fonds d'amortissement	25 835	28 367
Frais administratifs sur vente de cartes OPUS	4 057	7 795
Autres	8 083	8 336
	59 267	77 868

5. INTÉRÊTS ET FRAIS DE FINANCEMENT

	2020	2019
Frais de financement à court terme	3 434	5 920
Intérêts sur la dette à long terme	127 407	136 948
	130 841	142 868

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2020

(en milliers de dollars)

6. PLACEMENTS DU FONDS D'AMORTISSEMENT

	2020	2019
Encaisse	25 250	5 016
Obligations et coupons d'obligations	329 186	435 215
Intérêts à recevoir	1 683	2 654
	356 119	442 885

Les échéances des obligations et coupons d'obligations détenus par la Société s'établissent comme suit :

	2020		2019	
	Obligations et coupons d'obligations	Taux d'intérêt nominal pondéré	Obligations et coupons d'obligations	Taux d'intérêt nominal pondéré
2021	-	-	13 158	4,55 %
2022	-	-	9 179	2,05 %
2023	10 254	2,92 %	17 140	2,84 %
2024	27 941	2,23 %	30 919	2,33 %
2025	30 067	1,44 %	-	-
1 à 5 ans	68 262	1,99 %	70 396	2,83 %
6 à 10 ans	156 227	2,40 %	270 371	2,78 %
11 à 15 ans	29 887	1,91 %	7 986	4,14 %
16 à 20 ans	74 810	4,51 %	86 462	4,34 %
	329 186	2,75 %	435 215	3,12 %

Les obligations détenues par la Société se composent essentiellement de titres émis par des municipalités et des gouvernements et leurs organismes. Elles comprennent notamment des obligations émises par la Ville de Montréal qui s'élèvent à 71,5 M\$ (123,4 M\$ en 2019).

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2020

(en milliers de dollars)

7. SUBVENTIONS À RECEVOIR

	2020	2019
Gouvernement du Québec		
Débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme ^(a)	2 604 704	2 520 272
Programme d'aide gouvernementale au transport collectif de personnes (PAGTCP)	12 955	13 758
Programme de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL)	139 328	138 953
Programme d'aide financière du Fonds pour l'infrastructure de transport en commun (PAFFITC)	81 664	151 519
Programme d'aide gouvernementale aux infrastructures de transport collectif (PAGITC)	76 390	-
Fonds Chantiers Canada (FCC)	41 582	89 375
Cité-Mobilité	1 082	551
Autres	389	616
	2 958 094	2 915 044

^(a) Un montant de 78,6 M\$ est relatif au programme SOFIL (90,9 M\$ en 2019), un montant de 286,4 M\$ est relatif au programme PAFFITC (249,9 M\$ en 2019) et un montant de 108,2 M\$ est relatif au programme PAGITC (0 M\$ en 2019).

Les encaissements des débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme relativement à la dette à long terme émise au montant de 2 718,1 M\$ (2 476,3 M\$ en 2019) s'établissent comme suit:

	2020			2019		
	Encaissements	Refinancements	Taux d'intérêt nominal pondéré	Encaissements	Refinancements	Taux d'intérêt nominal pondéré
2020	-	-	-	252 979	-	2,97 %
2021	253 077	-	2,66 %	220 203	2 675	2,78 %
2022	230 509	8 095	2,64 %	200 345	11 053	2,78 %
2023	199 019	49 332	2,59 %	168 966	52 301	2,72 %
2024	137 852	88 381	2,48 %	107 799	91 350	2,61 %
2025	110 685	94 114	2,42 %	-	-	-
1 à 5 ans	931 142	239 922	2,56 %	950 292	157 379	2,78 %
6 à 10 ans	381 320	505 170	2,38 %	283 029	511 112	2,54 %
11 à 15 ans	234 100	275 151	2,45 %	138 021	372 538	2,58 %
16 à 20 ans	141 379	9 902	2,17 %	45 148	18 803	2,78 %
	1 687 941	1 030 145	2,46 %	1 416 490	1 059 832	2,66 %

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2020

(en milliers de dollars)

8. AUTRES DÉBITEURS

	2020	2019
Réclamations de taxes aux gouvernements	37 365	23 291
Comptes clients généraux ^(a)	72 284	56 351
	109 649	79 642

^(a) Une provision pour mauvaises créances de 5,6 M\$ (5,3 M\$ en 2019) a été déduite des comptes clients généraux.

9. EMPRUNTS TEMPORAIRES

La Société dispose d'une autorisation d'emprunts pour ses charges d'exploitation courante et celles effectuées en vertu d'un règlement d'emprunt jusqu'à concurrence de 850 M\$ (850 M\$ en 2019).

De ce montant, une somme de 750 M\$ peut être empruntée, en tout ou en partie, au moyen de billets, acceptations bancaires ou autres titres pouvant être négociés auprès des banques à charte ou sur le marché libre des emprunts à court terme à un taux n'excédant pas le taux préférentiel des banques à charte majoré de 2 %. Le terme de remboursement de chacun des billets, acceptations bancaires ou autres titres ne doit pas excéder un an, à compter de sa date d'émission. Au 31 décembre 2020, la valeur nominale des émissions en papier commercial totalise 600 M\$ (380 M\$ en 2019) et le taux moyen sur ces emprunts temporaires est de 0,26 % (1,89 % en 2019).

La Société dispose également d'une marge de crédit commise de 100 M\$ (100 M\$ en 2019) avec privilège d'utilisation sous forme de billets à demande. Le taux d'intérêt accordé sur cette marge de crédit est le taux de base de l'institution bancaire réduit de 1,00 %, calculé au jour le jour et payable le dernier jour de chaque mois. Aux 31 décembre 2020 et 2019, la marge de crédit est inutilisée et porte intérêt à un taux moyen de 1,45 % (4,25 % en 2019).

La Loi sur les sociétés de transport en commun prévoit que l'agglomération de Montréal est garante des engagements et obligations de la Société, ce qui inclut les emprunts temporaires contractés par la Société.

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2020

(en milliers de dollars)

10. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS

	2020	2019
Fournisseurs et frais courus	396 014	271 734
Salaires et charges sociales	83 694	81 560
Intérêts courus sur la dette à long terme	24 985	24 805
Dépôts et retenues de garantie	2 346	2 271
Passif au titre des sites contaminés ^(a)	8 356	9 600
Prolongation des mesures temporaires (Régime CSN)	6 982	6 031
Autres	6 779	5 750
	529 156	401 751

^(a) Les sites contaminés sont principalement composés de centres de transport (sites à usage non productif ou sites à usage productif soit contaminés par l'usage normal, soit dont la contamination est antérieure à l'usage productif, soit contaminés par un événement imprévu ou accidentel). L'évaluation du passif repose sur les estimations d'experts basées sur les informations connues à ce jour. Les estimations des mesures correctives sont essentiellement composées de coûts de réhabilitation. Enfin, les recouvrements éventuels de coûts, s'ils étaient confirmés et rencontraient tous les critères de comptabilisation, pourraient conduire à une réduction du passif dans le futur.

11. REVENUS REPORTÉS

	2020	2019
Subventions ^(a)	84 692	4 081
Primes, escomptes et frais d'émission de la dette à long terme	7 799	-
Redevances publicitaires	5 064	5 052
Loyers	721	1 009
	98 276	10 142

^(a) Le montant de 84,7 M\$ est relatif au programme SOFIL (4,1 M\$ en 2019).

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2020

(en milliers de dollars)

12. DETTE À LONG TERME

	2020	2019
Obligations et emprunts bancaires, à des taux d'intérêt fixes qui varient de 0,4 % à 6,04 % (1,35 % à 6,04 % en 2019), échéant de février 2021 à décembre 2040	4 275 492	3 974 862

La dette à long terme est constituée d'obligations et d'emprunts bancaires qui sont des obligations directes et générales de la Société. *La Loi sur les sociétés de transport en commun* prévoit que l'agglomération de Montréal est garante des engagements et obligations de la Société, ce qui inclut la dette à long terme contractée par la Société.

Depuis la sanction de la *Loi modifiant la Loi sur la Régie du logement et diverses lois concernant le domaine municipal*, chapitre 42 des lois de 2010, la Société emprunte auprès de Financement Québec la portion des investissements prévus être subventionnés par le gouvernement du Québec.

La Société utilise des contrats de swaps de devises et de taux d'intérêt pour des emprunts totalisant 105,6 M\$ (105,6 M\$ en 2019). Ces swaps réduisent le risque de variation des flux de trésorerie associés aux fluctuations des taux de change et des taux d'intérêt.

Les versements estimatifs sur la dette à long terme au cours des prochains exercices s'établissent comme suit :

Année d'échéance	2020				2019	
	Dollars canadiens ^(a)	À refinancer	Échéance nette	Taux d'intérêt nominal pondéré	Dollars canadiens ^(a)	Taux d'intérêt nominal pondéré
2020	-	-	-	-	486 168	3,56 %
2021	466 391	107 350	359 041	3,15 %	427 734	3,30 %
2022	702 109	412 370	289 739	2,33 %	663 193	2,38 %
2023	609 125	390 490	218 635	2,60 %	569 944	2,68 %
2024	352 300	82 465	269 835	3,40 %	313 180	3,64 %
2025	119 960	-	119 960	2,33 %	-	-
1 à 5 ans	2 249 885	992 675	1 257 210	2,74 %	2 460 219	3,00 %
6 à 10 ans	866 128	196 860	669 268	2,64 %	689 474	2,93 %
11 à 15 ans	497 250	56 450	440 800	3,42 %	401 171	3,83 %
16 ans et plus	662 229	174 285	487 944	3,22 %	423 998	3,45 %
	4 275 492	1 420 270	2 855 222	2,88 %	3 974 862	3,12 %

^(a) Incluant les emprunts contractés en devises faisant l'objet d'une couverture.

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2020

(en milliers de dollars)

12. DETTE À LONG TERME (SUITE)

	2020	2019
Variation de la dette à long terme		
Solde au début de l'exercice	3 974 862	3 955 323
Nouveaux emprunts ^(b)	760 798	543 536
Remboursement de la dette à long terme net des refinancements	(460 168)	(523 997)
Solde à la fin de l'exercice	4 275 492	3 974 862

^(b) En 2020, un montant de 521,5 M\$ (366,1 M\$ en 2019) a été emprunté auprès de Financement Québec et un montant de 239,3 M\$ (177,4 M\$ en 2019) auprès de l'agglomération de Montréal.

	2020	2019
Répartition de la dette à long terme		
Montants accumulés au fonds d'amortissement	356 119	442 885
Montants à la charge de la Société, garantis par l'agglomération de Montréal	1 201 287	1 055 655
Débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme émise – gouvernement du Québec	2 718 086	2 476 322
	4 275 492	3 974 862

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2020

(en milliers de dollars)

13. PASSIF AU TITRE DES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

	2020	2019
Régimes de retraite à prestations déterminées	(13 589)	(156 833)
Autres types de régimes à prestations déterminées	189 775	178 285
	176 186	21 452

Les charges relatives aux régimes à prestations déterminées se chiffrent à 84,5 M\$ (87,7 M\$ en 2019). Voir la présente note au point f.

a) Description des régimes

La Société participe à un certain nombre de régimes à prestations déterminées, capitalisés et non capitalisés, qui garantissent à tous les salariés le paiement de prestations de retraite, d'avantages complémentaires de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi.

Les employés de la Société sont les participants actifs d'un des deux régimes de retraite à prestations déterminées de la Société. Les employés couverts par l'accréditation du Syndicat du transport de Montréal (CSN) cotisent au Régime de retraite de la Société de transport de Montréal (CSN) (ci-après le « Régime CSN ») alors que les autres employés cotisent au Régime de retraite de la Société de transport de Montréal (1992) (ci-après le « Régime 1992 »). Ces deux régimes investissent dans des unités de la Fiducie Globale des Régimes de retraite de la Société de transport de Montréal (Fiducie Globale) qui en administre les fonds.

Les cotisations sont calculées sur le salaire de base. Pour le Régime 1992, le taux est de 9,760 % (8,246 % en 2019) pour les employés et aussi de 9,760 % (11,214 % en 2019) pour la Société alors que pour le Régime CSN, le taux est de 9,680 % (9,680 % en 2019) pour les employés et aussi de 9,680 % (9,680 % en 2019) pour la Société.

Pour les services rendus avant le 1^{er} janvier 2020, les prestations versées au titre des services sont égales à 2 % du salaire moyen pour les trois années consécutives les mieux rémunérées, multiplié par le nombre d'années de service avec participation et ne peuvent excéder 70 % de ce salaire moyen. Quant aux services rendus à compter du 1^{er} janvier 2020, les prestations versées au titre des services sont égales à 2 % du salaire annuel pour chaque année de participation, indexé avant la retraite selon la situation financière du régime, sans dépasser le salaire industriel moyen.

L'évaluation actuarielle la plus récente des régimes de retraite 1992 et CSN aux fins de la capitalisation a été effectuée en date du 31 décembre 2017.

Les employés de la Société bénéficient également d'une gamme d'avantages sociaux complémentaires de retraite et postérieurs à l'emploi qui comprennent notamment l'assurance-vie, la couverture de soins de santé, des régimes complémentaires aux prestations versées par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) ainsi que le maintien des protections d'assurance lors de certaines absences prolongées. Ces avantages varient dépendamment du groupe d'emploi auquel appartient un employé.

La Société évalue ses obligations au titre des prestations constituées et la juste valeur des actifs des régimes au 31 décembre de chaque année.

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2020

(en milliers de dollars)

13. PASSIF AU TITRE DES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (SUITE)

b) Rapprochement de la situation de capitalisation des régimes d'avantages sociaux et des montants portés à l'état consolidé de la situation financière

	2020		2019	
	Régimes de retraite	Autres types de régimes	Régimes de retraite	Autres types de régimes
Valeur actuarielle des actifs des régimes (voir d)	(5 423 802)	-	(5 282 202)	-
Obligation au titre des prestations constituées (voir e)	5 316 071	212 485	5 042 839	203 591
Situation de déficit (capitalisation)	(107 731)	212 485	(239 363)	203 591
Gains (pertes) actuariels non amortis	(44 475)	(22 710)	(48 504)	(25 306)
Passif (actif) au titre des prestations constituées	(152 206)	189 775	(287 867)	178 285
Provision pour moins-value	138 617	-	131 034	-
Passif (actif) au titre des avantages sociaux futurs	(13 589)	189 775	(156 833)	178 285

c) Régimes dont l'obligation au titre des prestations constituées excède les actifs

	2020		2019	
	Régimes de retraite	Autres types de régimes	Régimes de retraite	Autres types de régimes
Valeur actuarielle des actifs des régimes	(1 866)	-	(1 950)	-
Obligation au titre des prestations constituées	36 035	212 485	34 960	203 591
Déficit de capitalisation	34 169	212 485	33 010	203 591

d) Valeur actuarielle des actifs des régimes

	2020		2019	
	Régimes de retraite	Autres types de régimes	Régimes de retraite	Autres types de régimes
Solde au début de l'exercice	5 282 202	-	4 993 675	-
Rendement prévu des actifs des régimes	321 167	-	307 575	-
Gain (perte) actuariel sur le rendement des actifs des régimes	78 697	-	89 087	-
Rendement réel des actifs des régimes	399 864	-	396 662	-
Cotisations de l'employeur	(73 202)	2 946	75 206	3 392
Cotisations des employés	78 127	-	60 304	-
Prestations versées	(263 189)	(2 946)	(243 645)	(3 392)
Solde à la fin de l'exercice	5 423 802	-	5 282 202	-
Juste valeur des actifs des régimes	5 638 544	-	5 423 533	-

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2020

(en milliers de dollars)

13. PASSIF AU TITRE DES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (SUITE)

e) Obligation au titre des prestations constituées

	2020		2019	
	Régimes de retraite ^(a)	Autres types de régimes	Régimes de retraite ^(a)	Autres types de régimes
Solde au début de l'exercice	5 042 839	203 591	4 436 876	191 704
Coût des services rendus au cours de l'exercice	135 162	6 051	126 572	6 722
Cotisations au fonds de stabilisation	12 102	-	10 037	-
Coût des modifications de l'exercice	-	-	333 524	-
Prestations versées	(263 189)	(2 946)	(243 645)	(3 392)
Intérêts débiteurs sur l'obligation	309 707	6 143	288 790	6 751
Perte (gain) survenue dans l'exercice sur l'obligation	79 450	(354)	90 685	1 806
Solde à la fin de l'exercice	5 316 071	212 485	5 042 839	203 591

^(a) Au 31 décembre 2020, l'obligation au titre des prestations constituées des régimes de retraite comprend une obligation implicite de 1054,9M\$ (906,6M\$ au 31 décembre 2019) découlant de l'adoption en 2014 de la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal*.

f) Composantes de la charge des régimes à prestations déterminées

	2020		2019	
	Régimes de retraite	Autres types de régimes	Régimes de retraite	Autres types de régimes
Coût des services rendus au cours de l'exercice	135 162	6 051	126 572	6 722
Cotisations au fonds de stabilisation	12 102	-	10 037	-
Coût des modifications de l'exercice	-	-	333 524	-
Cotisations des employés	(78 127)	-	(60 304)	-
Amortissement des pertes actuarielles	4 782	2 242	14 649	2 255
Gains actuariels non amortis constatés durant l'exercice	-	-	(134 220)	-
Charge au titre des avantages de retraite	73 919	8 293	290 258	8 977
Intérêts débiteurs sur l'obligation	309 707	6 143	288 790	6 751
Rendement prévu des actifs des régimes	(321 167)	-	(307 575)	-
(Revenu) charge d'intérêt	(11 460)	6 143	(18 785)	6 751
Variation de la provision pour moins-value	7 583	-	(199 469)	-
Charge totale	70 042	14 436	72 004	15 728

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2020

(en milliers de dollars)

13. PASSIF AU TITRE DES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (SUITE)

g) Principales hypothèses

Les principales hypothèses actuarielles sont les suivantes :

	2020		2019	
	Régimes de retraite	Autres types de régimes	Régimes de retraite	Autres types de régimes
Taux d'inflation à long terme	2,10 %	2,10 %	2,10 %	2,10 %
Taux d'actualisation	6,22 %	3,00 %	6,21 %	3,00 %
Taux de rendement prévu des actifs des régimes	6,24 %	-	6,23 %	-
Taux de croissance des salaires	2,21 %	2,20 %	2,21 %	2,20 %
Taux initial de croissance du coût des soins de santé	-	5,55 %	-	5,55 %
Taux ultime de croissance du coût des soins de santé	-	3,57 %	-	3,57 %
Année où le taux devrait se stabiliser	-	2040	-	2040

h) Entente relative au Régime de retraite de la Société de transport de Montréal (1992)

Une lettre d'entente entérinée le 31 mars 2019 visant le Régime 1992 prévoyait le remboursement des dettes contractuelles par le régime à l'égard de la Société pour les sommes versées jusqu'au 31 décembre 2013, accumulées avec intérêts, avant toute autre utilisation des excédents d'actifs. En date du 31 décembre 2020, ces sommes totalisant 146,2M\$ ont toutes été remboursées en cours d'exercice et ont eu pour effet de réduire d'autant la valeur actuarielle des actifs ainsi que l'actif au titre des avantages sociaux futurs.

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2020

(en milliers de dollars)

14. IMMOBILISATIONS

	Solde au 31-12-2019	Augmentation	Cession/Radiation ^(a)	Solde au 31-12-2020
Coût				
Terrains	90 681	8 709	-	99 390
Immeubles	775 222	16 449	574	791 097
Infrastructures du métro	2 605 031	184 080	4 211	2 784 900
Tunnels	328 081	-	-	328 081
Infrastructures locales et régionales	78 969	12 141	7 239	83 871
Matériel roulant - voitures de métro	1 919 326	215 485	-	2 134 811
Matériel roulant - bus	1 325 606	226 525	949	1 551 182
Matériel roulant - véhicules de service	67 777	11 987	6 585	73 179
Améliorations locatives	17 361	2	-	17 363
Équipements de bureau et logiciels	313 540	30 913	21 064	323 389
Machinerie, outillage et équipements	295 897	19 439	2 681	312 655
	7 817 491	725 730	43 303	8 499 918
Immobilisations en cours	790 778	468 487	-	1 259 265
	8 608 269	1 194 217	43 303	9 759 183
Amortissement cumulé				
Immeubles	188 388	24 686	574	212 500
Infrastructures du métro	862 711	106 484	4 211	964 984
Tunnels	110 460	3 398	-	113 858
Infrastructures locales et régionales	37 035	6 641	7 239	36 437
Matériel roulant - voitures de métro	328 990	45 301	-	374 291
Matériel roulant - bus	677 019	78 404	949	754 474
Matériel roulant - véhicules de service	53 948	5 453	6 585	52 816
Améliorations locatives	13 064	1 148	-	14 212
Équipements de bureau et logiciels	182 014	35 160	21 064	196 110
Machinerie, outillage et équipements	130 536	19 788	2 681	147 643
	2 584 165	326 463	43 303	2 867 325
Valeur comptable nette	6 024 104			6 891 858

^(a) Aucune réduction de valeur n'a été opérée au cours de l'exercice (aucune en 2019).

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2020

(en milliers de dollars)

15. AUTRES ACTIFS NON FINANCIERS

	2020	2019
Dépôts pour l'achat de voitures de métro	57 335	35 308
Autres dépôts pour l'achat d'immobilisations	165 937	24 384
Primes, escomptes et frais d'émission de la dette à long terme	-	9 589
Frais payés d'avance	8 101	7 537
Autres	786	1 059
	232 159	77 877

16. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES À L'ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

	2020	2019
Variation nette des éléments hors caisse		
Compte à recevoir de l'ARTM	(38 896)	2 996
Subventions à recevoir	(43 050)	(185 541)
Autres débiteurs	(30 007)	(34 279)
Compte à payer à l'ARTM	(69 063)	69 063
Créditeurs et frais courus ^(a)	845	63 856
Revenus reportés	88 134	(4 952)
Passif au titre des avantages sociaux futurs	154 734	9 134
Stocks	(13 081)	(8 128)
Autres actifs non financiers (excluant les dépôts pour l'achat de voitures de métro et les autres dépôts pour l'achat d'immobilisations)	9 298	(858)
	58 914	(88 709)
Autres renseignements		
Intérêts payés sur les emprunts temporaires	3 434	5 920
Intérêts payés sur la dette à long terme	127 227	136 383

^(a) Le coût des immobilisations impayées au 31 décembre 2020 est établi à 268,9M\$ (142,3M\$ en 2019). La variation de ce coût entre l'année en cours et l'année précédente est retranchée des créditeurs et frais courus ainsi que des acquisitions puisqu'elle n'a pas d'incidence sur les flux de trésorerie.

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2020

(en milliers de dollars)

17. INSTRUMENTS FINANCIERS

Utilisation d'instruments financiers dérivés

La Société utilise des instruments financiers dérivés dans le but de réduire le risque des variations des flux de trésorerie liés à la fluctuation des taux de change, des taux d'intérêt auxquels l'expose sa dette à long terme ainsi que du risque de marchandises sur le prix du carburant. Elle n'a pas recours à des instruments financiers à des fins spéculatives.

Positions de change et d'intérêt

Au 31 décembre 2020, en considérant l'utilisation des contrats de swaps de devises et de taux d'intérêt, la totalité des emprunts de la Société sont libellés en dollars canadiens et portent intérêt à taux fixe.

Risque de crédit

Dans le cadre de l'utilisation d'instruments financiers dérivés, la Société est sujette à des pertes sur créances découlant de défauts de paiement par des tierces parties. La Société considère que ces parties seront en mesure de s'acquitter de leurs obligations puisqu'elle ne traite qu'avec des institutions financières reconnues ayant une cote de crédit supérieure à la sienne.

Risque de liquidité

La Société considère qu'elle dispose de facilités de crédit afin de s'assurer d'avoir des fonds suffisants pour répondre à ses besoins financiers courants et à long terme, et ce, à un coût raisonnable.

Juste valeur

La juste valeur de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, du compte à recevoir de l'ARTM, des subventions à recevoir autres que les débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme, des autres débiteurs, des emprunts temporaires, ainsi que des créditeurs et frais courus se rapprochent de leur valeur comptable en raison de l'échéance prochaine de ces instruments financiers.

Le tableau qui suit illustre la juste valeur et la valeur comptable des autres instruments financiers :

	2020		2019	
	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable
Placements du fonds d'amortissement (note 6)	374 056	356 119	448 102	442 885
Débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme émise (note 7)	2 894 910	2 718 086	2 544 497	2 476 322
Dette à long terme (note 12)	4 701 537	4 275 492	4 167 671	3 974 862

La juste valeur des placements du fonds d'amortissement correspond au montant auquel ils pourraient être échangés sur le marché entre parties indépendantes. La juste valeur des débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme ainsi que la juste valeur de la dette à long terme sont fondées essentiellement sur le calcul des flux monétaires actualisés en utilisant les taux de rendement ou le cours du marché en fin d'exercice d'instruments similaires ayant la même échéance. La juste valeur des swaps de devises et de taux d'intérêt reflète le montant que la Société encaisserait ou débourserait si ces contrats étaient terminés à cette date. Au 31 décembre 2020, la juste valeur des passifs financiers associés aux swaps de devises et de taux d'intérêt se chiffre à 20,7 M\$ (23,8M\$ en 2019) et est comprise dans les montants de la dette à long terme.

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2020

(en milliers de dollars)

18. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Les principales obligations contractuelles sont les suivantes :

a) Baux à long terme

La Société s'est engagée à verser une somme de 577,6 M\$, en vertu de baux immobiliers à long terme échéant du 31 mars 2021 au 31 juillet 2043. Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices s'élèvent à 22,2 M\$ pour 2021, 20,7 M\$ pour 2022, 20,1 M\$ pour 2023, 21,4 M\$ pour 2024, 21,9 M\$ pour 2025 et 471,3 M\$ pour 2026 et les années suivantes.

b) Swap de marchandises (carburant)

Afin de se prémunir en partie des variations de prix du carburant, la Société a négocié des ententes (4 contrats de swaps) avec des institutions financières dont les dates d'échéances se terminent entre décembre 2021 et décembre 2023. En fonction des contrats de swaps, au 31 décembre 2020, la Société s'est engagée à payer 0,7607 \$/litre sur 12,8 millions de litres, 0,6719 \$/litre sur 25,7 millions de litres, 0,5832 \$/litre sur 47,3 millions de litres, et 0,5450 \$/litre sur 61,9 millions de litres, ce qui porte l'engagement à un volume de 147,8 millions de litres au montant total de 88,4 M\$.

c) Contrat d'acquisition de bus hybrides diesels-électriques et bus électriques à recharge lente

En 2018, la Société a adjugé un contrat d'acquisition de bus hybrides diesels-électriques à plancher surbaissé qui s'échelonne de 2019 à 2024 dans le cadre d'un processus d'achats unifiés regroupant les membres de l'Association du transport urbain du Québec. En fonction de ce contrat, la Société peut se prévaloir de l'achat d'un maximum de 830 bus. En 2021, la Société s'est engagée à acquérir 178 bus pour un total de 165,6 M\$.

En 2018, à l'occasion d'un achat regroupé, la Société a mandaté la Société de transport de Laval (STL) d'adjuger, pour et en son nom, un contrat d'acquisition de 30 bus électriques à recharge lente. La Société s'engage à verser une somme maximale de 29,9 M\$ en 2021 pour les 25 bus restants.

Ces contrats prévoient une clause d'indexation en fonction de l'indice des prix à la consommation et de l'indice des prix de l'industrie ainsi que sur la variation du taux de change américain et du taux de change européen pour la portion du coût d'un bus à contenu américain et/ou européen.

Les dépenses admissibles feront l'objet de subventions de 100% pour un montant total de 193,5 M\$.

d) Programme de maintien du patrimoine des équipements fixes du métro

Dans le cadre des Grands programmes de maintien des actifs du métro, la Société a octroyé des contrats de services et de fournitures à divers fournisseurs. Ces contrats s'échelonneront jusqu'en 2026. Le solde résiduel de ces contrats au 31 décembre 2020 est de 302,1 M\$.

Les dépenses admissibles feront l'objet de subventions variant entre 75% et 100% pour un montant total anticipé de 226,6 M\$.

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2020

(en milliers de dollars)

18. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES (SUITE)

e) Contrat d'acquisition de voitures de métro

Au cours de l'exercice 2010, la Société a octroyé un contrat d'acquisition de voitures de métro à un consortium. En vertu de ce contrat, la Société s'est engagée à acquérir 468 voitures de métro (52 trains) pour une valeur de 1 811,6 M\$. En 2017, une entente a eu lieu prévoyant la livraison de deux trains supplémentaires, faisant passer la commande à 486 voitures (54 trains). Le contrat d'achat prévoit une clause d'ajustement au prix des voitures de métro en fonction de la variation des différents indices dont les principaux sont l'indice des prix à la consommation et l'indice des prix des produits industrialisés.

Le solde résiduel du contrat au 31 décembre 2020 est de 21,1 M\$, relativement à la réception d'outillages spécialisés..

Les dépenses admissibles feront l'objet d'une subvention de 75% pour un montant total de 15,8 M\$.

Au cours de l'exercice 2018, la STM a conclu une nouvelle entente avec le consortium pour l'acquisition de 153 voitures de métro additionnelles (17 trains), de l'outillage spécialisé et des pièces de rechange pour une valeur globale de 511,1 M\$. Le contrat d'achat prévoit une clause d'ajustement au prix des voitures de métro en fonction de la variation des différents indices dont les principaux sont l'indice des prix à la consommation et l'indice des prix des produits industrialisés.

Le solde résiduel du contrat au 31 décembre 2020 est de 190,5 M\$. L'acceptation provisoire des 17 trains additionnels est prévue être complétée en 2021 alors que l'acceptation définitive devrait être complétée au cours de l'année 2023.

Les dépenses admissibles feront l'objet d'une subvention de 90% pour un montant de 169,3 M\$.

f) Garage Côte-Vertu

La Société a octroyé un contrat pour l'acquisition et l'installation des équipements d'électricité et de télécommunications qui s'échelonnera jusqu'en 2021. Le solde résiduel du contrat au 31 décembre 2020 est de 10,4 M\$.

Les dépenses admissibles feront l'objet d'une subvention de 75% pour un montant de 7,8 M\$.

g) Reconstruction du complexe Crémazie

Afin d'augmenter son offre de service bus et de moderniser les installations désuètes de son centre d'entretien majeur de bus, la Société a octroyé en 2017 un contrat à une firme spécialisée pour la reconstruction du complexe Crémazie. Ce contrat est prévu se terminer en 2021. Au 31 décembre 2020, le contrat a un solde résiduel de 33 M\$.

Les dépenses admissibles feront l'objet de subventions de 100% pour un montant total de 33 M\$.

h) Programme d'accessibilité dans le métro

La Société a octroyé des contrats à divers fournisseurs pour l'amélioration de l'accessibilité dans les stations de métro. Ces contrats s'échelonneront jusqu'en 2023. Le solde résiduel des contrats au 31 décembre 2020 est de 362,5 M\$.

Les dépenses admissibles feront l'objet de subventions de 75% pour un montant total de 271,9 M\$.

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2020

(en milliers de dollars)

18. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES (SUITE)

i) Centres de transport

Afin d'augmenter son offre de service bus et accueillir les bus supplémentaires, la Société a octroyé en 2019 un contrat à une firme spécialisée pour l'agrandissement de trois centres de transport (Anjou, St-Laurent et Legendre). Ce contrat est prévu s'échelonner jusqu'en 2021. Au 31 décembre 2020, le contrat a un solde résiduel de 28,5 M\$.

Elle a aussi octroyé des contrats pour la construction du centre de transport Bellechasse. Le solde résiduel de ces contrats est de 139,2 M\$ et ces derniers constituent la deuxième phase de la construction du centre qui est prévu s'échelonner jusqu'en 2022.

Les dépenses admissibles feront l'objet de subventions de 75% pour un montant total de 125,8 M\$.

j) Prolongement de la ligne Bleue

La Société a octroyé des contrats de services professionnels et des contrats de travaux préparatoires pour la réalisation du projet qui s'échelonneront jusqu'en 2027. Le solde de ces contrats au 31 décembre 2020 est de 74,6 M\$. Du montant de 74,6 M\$, 67,4 M\$ sont prévus pour le projet Prolongement de la ligne Bleue, qui comprend une portion des projets connexes (soit 20% du nouveau centre d'attachement – secteur nord-ouest et 30% du contrôle de trains – ligne Bleue). Les 7,2 M\$ restants sont prévus pour la portion des projets connexes non incluse au projet Prolongement de la ligne Bleue (soit 80% du nouveau centre d'attachement – secteur nord-ouest, et 70% contrôle de trains – ligne Bleue).

Les dépenses admissibles feront l'objet de subventions de 75% et 100% pour un montant de 66,4 M\$.

19. DROITS CONTRACTUELS

En vertu d'ententes déjà conclues, les droits contractuels présentés à la note 18 – obligations contractuelles, sont composés des revenus de subventions estimés sur les dépenses admissibles.

De plus, un montant estimé à 197 M\$ comprend essentiellement des revenus de loyers associés à la location d'espaces, de fibre optique et de droit de distribution. En ce qui concerne l'affichage publicitaire, il a été établi de présenter les redevances minimales selon les ententes alors que pour les revenus de visibilité, seuls les montants connus au 31 décembre 2020 sont présentés.

L'échéancier de ces droits contractuels sur le 197 M\$ est établi ainsi :

2021	22 453
2022	21 719
2023	22 957
2024	15 112
2025	9 963
2026 à 2037	104 817

20. ACTIFS ÉVENTUELS

Afin d'éviter toutes incidences négatives sur le dénouement des poursuites qu'elle a intentées, la Société a choisi de ne pas divulguer le montant qu'elle juge probable de récupérer.

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2020

(en milliers de dollars)

21. PASSIFS ÉVENTUELS

a) Réclamations et assurances

Le total des montants réclamés par les parties demanderesse s'établit à 1 581,1 M\$ (1 522,8 M\$ en 2019). Ces réclamations incluent une action collective de 1 500 M\$. Quant au solde des réclamations de 81,1 M\$, il est constitué de recours entrepris par des personnes morales et physiques en matière contractuelle et extracontractuelle. Au 31 décembre 2020, la direction a provisionné un montant jugé suffisant relativement à ces réclamations. Les avocats de la Société considèrent que le règlement des autres réclamations n'aura pas d'incidence défavorable importante sur la situation financière de la Société.

L'action collective de 1 500 M\$ intentée par le Regroupement des activistes pour l'inclusion au Québec (le RAPLIQ) a été autorisée par la Cour Supérieure le 26 mai 2017. Le RAPLIQ est un organisme qui a pour mission de promouvoir et de défendre les droits des personnes en situation de handicap. Selon le RAPLIQ, le réseau de transport en commun que gèrent la Société, l'Agence métropolitaine de transport (AMT) (et les entités qui lui ont succédé, soit l'ARTM et Exo) ainsi que la Ville de Montréal serait inaccessible, violant ainsi les droits et libertés des personnes ayant un handicap physique. Aucune provision n'a été prise pour cette action collective puisqu'à l'heure actuelle, la Société n'est pas en mesure de déterminer l'issue de cette action collective.

La Société auto-assure les risques d'accidents routiers de ses véhicules.

b) Obligations environnementales

La Société, à titre de propriétaire de terrains contaminés, pourrait être tenue de poser certains gestes pour se conformer à la *Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement et d'autres dispositions législatives relativement à la protection et à la réhabilitation des terrains* (2002, chapitre 11). Il pourrait s'agir de caractériser et, si requis, de réhabiliter des terrains. Elle a élaboré un plan d'intervention qui comprend des études de caractérisation, des suivis de la qualité des eaux souterraines et des travaux de réhabilitation afin de se conformer à la Loi.

22. ÉVÈNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DES ÉTATS FINANCIERS

Cession de biens à caractère métropolitain et acquisition de biens à caractère local

Le 19 mai 2016, le gouvernement du Québec a adopté la *Loi modifiant principalement l'organisation et la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal*. Selon cette loi, il est prévu que l'ARTM doit acquérir les équipements et infrastructures, appartenant aux organismes de transport en commun, qui ont un caractère métropolitain. Le contrat de transfert des actifs devra préciser la date et les modalités de transfert du bien. Elle devra acquérir ces actifs à la valeur nette comptable. Inversement, les actifs auparavant désignés comme métropolitains, dont l'usage est exclusif aux clients d'un seul organisme de transport, seront transférés à ce dernier et verront leur désignation métropolitaine retirée.

Au 31 décembre 2020, certaines cessions d'actifs n'ont pas encore été réalisées. Il est prévu que la Société transfère des voies réservées, stationnements incitatifs et terminus. L'ARTM transférera à la Société des stationnements incitatifs et des terminus.

23. CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle adoptée au cours de l'exercice.

Tableau 1 - Excédent accumulé consolidé

Au 31 décembre 2020

(en milliers de dollars)

	2020	2019
Excédent accumulé		
Excédent de fonctionnement non affecté	-	457
Excédent de fonctionnement affecté	999	999
Fonds de roulement	7 000	7 000
Fonds d'immobilisations	158 444	152 692
Soldes disponibles des règlements d'emprunts fermés	6 057	6 057
Financement des investissements en cours	(473 700)	(273 633)
Dépenses constatées à pourvoir	(113 209)	(113 591)
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	5 722 548	4 996 493
	5 308 139	4 776 474

Conformément au modèle élaboré par le MAMH, la Société présente certaines informations financières établies à des fins fiscales. Outre la ventilation de l'excédent accumulé, ces informations financières sont reflétées aux conciliations des excédents de fonctionnement et d'investissement à des fins fiscales ainsi qu'à l'endettement total net à long terme présenté au tableau 2.

Excédent de fonctionnement non affecté

L'excédent de fonctionnement non affecté comprend la partie de l'excédent accumulé n'ayant aucune restriction quant à son utilisation.

Excédent de fonctionnement affecté

L'excédent de fonctionnement affecté comprend la partie de l'excédent accumulé dont l'utilisation est réservée par résolution à des fins précises.

Fonds de roulement

Ce fonds est composé du capital non engagé qui est réservé à l'acquisition de certaines immobilisations. Il doit être renfloué sur une période maximale de 5 ans.

Fonds d'immobilisations

La création de ce fonds a été autorisée par le conseil d'administration de la Société le 3 décembre 2014. Ce fonds peut uniquement être utilisé pour financer la partie non subventionnée de l'acquisition, réparation ou rénovation de certaines immobilisations.

Soldes disponibles des règlements d'emprunts fermés

Ce poste représente l'ensemble des sommes disponibles à la suite de la fermeture des règlements d'emprunts.

Financement des investissements en cours

Le financement des investissements en cours correspond à l'excédent du financement permanent réalisé sur les acquisitions d'immobilisations.

Tableau 1 - Excédent accumulé consolidé (suite)

Au 31 décembre 2020

(en milliers de dollars)

Dépenses constatées à pourvoir

Les dépenses constatées à pourvoir résultent des éléments suivants :

- Passif initial des régimes non capitalisés lié aux avantages sociaux futurs.
- Financement des activités de fonctionnement relatif aux frais d'émissions et d'intérêts.

	2020	2019
Avantages sociaux futurs	(99 023)	(99 023)
Activités de fonctionnement à financer à long terme		
Frais d'émission et d'intérêts de la dette à long terme	(23 921)	(22 493)
Éléments présentés à l'encontre des dépenses constatées à pourvoir		
Financement des activités de fonctionnement	9 735	7 925
	(113 209)	(113 591)

Investissement net dans les immobilisations et autres actifs

L'investissement net dans les immobilisations et autres actifs est composé du fonds d'amortissement, qui comprend des sommes accumulées pour le remboursement de la dette à long terme et des revenus d'intérêts procurés par ces sommes, de la valeur comptable nette des immobilisations réduite de la dette reliée à ces immobilisations et des débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme.

	2020	2019
Actif		
Fonds d'amortissement	356 119	442 885
Débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme émise	2 718 086	2 476 322
Immobilisations	6 891 858	6 024 104
	9 966 063	8 943 311
Passif		
Dette à long terme	(4 275 492)	(3 974 862)
Dette aux fins des activités de fonctionnement	31 977	28 044
	(4 243 515)	(3 946 818)
	5 722 548	4 996 493

Tableau 2 - Endettement total net à long terme consolidé

Au 31 décembre 2020

(en milliers de dollars)

	2020	2019
Dettes à long terme		
Obligations et emprunts bancaires	4 275 492	3 974 862
Ajouter		
Activités d'investissement à financer à long terme	473 700	273 633
Activités de fonctionnement à financer à long terme	14 186	14 568
Déduire		
Montants accumulés au fonds d'amortissement	(356 119)	(442 885)
Débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme émise	(2 718 086)	(2 476 322)
	1 689 173	1 343 856

L'endettement total net à long terme correspond à l'endettement dont le remboursement doit être pourvu par des montants futurs à la charge de la Société.